



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 87581

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur la question de la formation des acteurs du tourisme de demain. Dans un rapport de juin 2014 « rester le leader mondial du tourisme, un enjeu vital pour la France », l'Institut Montaigne propose de « s'appuyer sur les caractéristiques, atouts géographiques et économiques des régions pour créer des filières de formation d'excellence ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant cette proposition.

Texte de la réponse

En octobre 2015, le Gouvernement a décidé de mettre en place une Conférence des Formations d'Excellence du Tourisme (CFET), afin de promouvoir le meilleur de nos formations françaises au niveau national et international. La CFET, amorcée lors de la première conférence annuelle du tourisme a été créée par la CCI Paris-Ile-de-France à la demande du Ministère des Affaires étrangères et du Développement International et du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec le soutien de l'Institut Français du Tourisme. La CFET concerne les formations supérieures du tourisme de niveau I à III et a pour principaux objectifs : - de promouvoir, sous toutes ses formes, tant en France qu'à l'international, le développement et le rayonnement des établissements français dispensant des formations relevant de l'enseignement supérieur dans le domaine du tourisme, de la gastronomie, de l'hôtellerie et de secteurs connexes (tourisme d'affaires, évènementiel, patrimoine...) ; - de susciter, animer et coordonner des activités de réflexion, de recherche et d'expérimentation dans la perspective de contribuer à la qualité pédagogique des formations, à la qualité d'accueil des touristes, ainsi qu'à la dynamique économique durable du secteur ; - de favoriser la montée en gamme des formations liées au tourisme fondée sur des standards et un référentiel d'excellence ; - de représenter ses adhérents et défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux dans le cadre d'une éthique de la responsabilité sociale, économique et environnementale ; - d'entretenir, dans un esprit d'ouverture et de solidarité, les relations qui unissent ses adhérents. Les caractéristiques, atouts géographiques ne sont, selon la position du MAEDI, pas des éléments pertinents pour la création de filières d'excellence en matière de formation en tourisme. En revanche, les critères pour l'entrée à la CFET mettent en particulier l'accent sur : l'innovation pédagogique, l'apprentissage des compétences en matière de tourisme, la possibilité d'étudier des langues étrangères, en particulier rares (chinois, russe, arabe, etc.). La création effective de la Conférence des Formations d'Excellence du Tourisme (CFET), fut effectuée à l'automne 2016 et les appels à candidature auprès des écoles ont été lancés en février 2017.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87581

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6425

Réponse publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3439